



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

**46<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 5 novembre 1997, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Oudovenko . . . . . (Ukraine)

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

## Point 15 de l'ordre du jour (*suite*)

### Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

#### b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va poursuivre cet après-midi l'élection de 18 membres du Conseil économique et social pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 1997.

Les membres se rappelleront qu'au moment de lever la 43<sup>e</sup> séance plénière, le lundi 3 novembre, il restait encore un siège à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Avant de procéder au prochain tour de scrutin, je donne la parole au représentant du Pérou.

**M. Guillén** (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Au cours de ces élections, le Pérou n'a pas cherché à être réélu mais à être élu car nous croyons au principe du roulement. Mon pays n'a pas cherché à créer cette situation due à des alliances qui ont créé un contexte qui donne l'impression que le Pérou conteste le siège de Sainte-Lucie et s'y oppose. Le Pérou ne souhaite pas donner l'impression de faire obstacle à la candidature d'un pays qui souhaite succéder au

siège qu'occupait la Jamaïque, pays qui n'a pas demandé à être réélu. Bien qu'au cours de ces élections, nous ayons demandé et obtenu un appui constant et une majorité relative de l'Assemblée générale, le Pérou a décidé de retirer sa candidature du tour de scrutin qui est sur le point de commencer pour sortir de cette impasse.

Nous sommes très reconnaissants à tous les membres de l'Assemblée générale qui ont appuyé le Pérou, et nous tenons à dire que cette année nous n'insisterons pas pour être élus. Nous présenterons notre candidature aux élections de l'année prochaine, en espérant que le principe du roulement sera respecté pour tous les pays sur un pied d'égalité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, nous allons maintenant poursuivre la série de tours de scrutin secret.

Ce huitième tour de scrutin sera limité aux deux États du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix lors du précédent tour de scrutin, à savoir le Pérou et Sainte-Lucie. Toutefois, lors du scrutin, les membres tiendront compte de la déclaration que le représentant du Pérou vient de faire.

Des bulletins de vote marqués «D» vont maintenant être distribués. Je prie les représentants d'inscrire sur les bulletins de vote le nom de l'État pour lequel ils souhaitent voter. Les bulletins de vote marqués «D» pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes seront déclarés nuls s'ils portent le nom d'un État autre que celui qui a été

mentionné par le représentant du Pérou. Les membres ont entendu la même chose que moi.

Je donne la parole au représentant du Pérou pour une motion d'ordre.

**M. Guillén** (Pérou) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, selon mon interprétation de la procédure, vous devez mentionner le nom du Pérou, même si le Pérou a dit qu'il ne sollicitera pas le siège à pourvoir. Nous l'avons fait au nom de la solidarité et pour respecter le principe du roulement. Je crois que nous devrions poursuivre le vote.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Pérou de sa clarification et de sa coopération.

*Sur l'invitation du Président, M. Silva (Angola), M. Thinley (Bhoutan), M. Jerónimo (Portugal) et Mme Kimliková (Slovaquie) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

*La séance, suspendue à 15 h 35, est reprise à 15 h 50.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

#### **Groupe D - États d'Amérique latine et des Caraïbes**

Nombre de bulletins déposés :	166
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	166
Abstentions :	4
Nombre de votants :	162
Majorité requise des deux tiers :	108
Nombre de voix obtenues :	

Sainte-Lucie	135
Pérou	27

*Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, Sainte-Lucie est élue membre du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1998.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite Sainte-Lucie, qui a été élue membre du Conseil économique et social.

Je voudrais aussi saisir l'occasion qui m'est offerte de remercier l'Ambassadeur du Pérou et son gouvernement pour leur coopération.

Les 18 États suivants ont donc été élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1998 : Algérie, Bélarus, Belgique, Brésil, Colombie, Comores, États-Unis d'Amérique, Inde, Italie, Lesotho, Maurice, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pologne, Sainte-Lucie, Sierra Leone et Viet Nam.

Je tiens à remercier les scrutateurs pour leur assistance; ils ont grandement facilité le processus.

Je donne la parole au représentant de Sainte-Lucie.

**Mme Leonce** (Sainte-Lucie) (*interprétation de l'anglais*) : Je saisis l'occasion qui m'est offerte de remercier tous les États Membres qui ont appuyé la candidature de Sainte-Lucie au Conseil économique et social. Je voudrais aussi féliciter les autres États Membres élus, dont le Brésil et la Colombie, qui appartiennent à la même région. Enfin, je remercie pour son geste le Pérou, qui a gracieusement respecté le principe de la rotation.

Le problème n'était pas propre à Sainte-Lucie, à la Communauté des Caraïbes ou au Conseil économique et social. Il s'agissait plutôt de traduire en actes, au niveau de l'ONU, les principes démocratiques inscrits sur le papier. L'ONU envoie des missions à tous les coins de la planète pour établir, défendre et protéger la démocratie. Je suis convaincue pour ma part que la démocratie doit commencer ici et maintenant, à l'Organisation des Nations Unies, ce qui suppose que chaque Membre, grand ou petit, blanc ou noir, riche ou pauvre, ait la possibilité de participer à l'activité de l'Organisation dans toutes ses facettes.

Depuis son indépendance, obtenue il y a 18 ans, Sainte-Lucie a toujours versé sa contribution à l'Organisation intégralement et ponctuellement, sans jamais l'assortir de conditions. Nous estimons être capables de participer à tous les aspects de l'activité de l'Organisation et même le mériter.

Je remercie une fois encore tous les États Membres qui nous ont appuyé.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 15 b) de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 15 h 55.*